



## Soutien de la collecte de PET dans les villes et les communes

### Conditions de PET-Recycling Schweiz



Le point de collecte des matières recyclables doit être accessible au public et surveillé (par ex. des déchetteries avec horaires d'ouvertures)



La part de matières tierces dans la marchandise collectée ne doit pas dépasser 10 pour cent au maximum (tolérance admise)



L'organisation du point de collecte du PET se fonde sur les Bigbags et les gros conteneurs



Exception: PET Recycling Schweiz soutient les communes sans commerce de détail en fournissant gratuitement des conteneurs de collecte et des sacs



## Les conditions régissant la collecte du PET dans les villes et les communes

### Base légale:

La collecte des bouteilles en PET est et reste une obligation légale pour les points de vente (OEB, art. 7, al. 1). Actuellement, 3 bouteilles en PET sur 4 sont déjà collectées pour recyclage par les points de vente. Ce système fonctionne bien et il est bien établi. Ce système doit être maintenu.

### Points de collecte du PET publics en guise de complément

Des villes et des communes entretiennent des points de collecte du PET à titre volontaire. Ces points répondent de toute évidence à un besoin de la population. Mais ils entraînent de lourdes charges financières et personnelles pour les pouvoirs publics. Les solutions de déchetteries surveillées, c'est-à-dire ouvertes à heures fixes et desservies par du personnel, complètent toutefois le réseau de collecte du commerce de détail suisse.

### Nouveau modèle de dédommagement

De concert avec l'Office fédéral de l'environnement OFEV, l'organisation professionnelle «Infrastructures communales» et l'Association des Communes Suisses, PET-Recycling Schweiz a élaboré un modèle de dédommagement.

- La collecte du PET dans des Bigbags ou des gros conteneurs est dédommée.
- Le modèle ne prévoit pas de quantités minimales.
- Ceci permet de dédommager un plus grand nombre de villes et de communes.

### Dix pour cent de matières tierces au maximum (en poids)

- PET-Recycling Schweiz continue de déconseiller les déchetteries non surveillées.
- La proportion importante de matières tierces exige en effet un tri subséquent fastidieux et non rentable pour l'exploitant de la déchetterie.
- Lorsque la part de matières tierces dépasse les 10 pour cent, ces dernières sont triées, éliminées comme il se doit et les charges facturées à l'exploitant de la déchetterie.

### Exception:

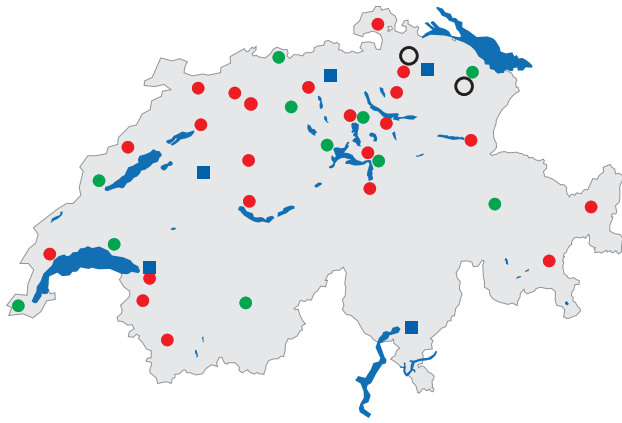
- Les communes sans commerce de détail reçoivent le soutien de PET Recycling Schweiz sous forme de conteneurs de collecte et de sacs gratuits.

### Collecte du PET optimisée dans les villes et les communes

- L'adaptation de l'infrastructure de collecte est nécessaire, dès lors que la collecte dans des sacs de 110 ou 360 litres ne permet pas une collecte couvrant les frais pour l'exploitant de la déchetterie.
- Les Bigbags et les gros conteneurs nécessitent moins de manutention et permettent ainsi une logistique d'enlèvement optimisée.
- Ceci réduit les charges financières et en main-d'oeuvre dans des proportions notables et le dédommagement couvre les frais dans la plupart des cas.

Très facile:  
La récolte des bouteilles à boisson en PET dans les déchetteries





- Centres de tri
- Centres de transbordement
- Partenaires de transport
- Usines de recyclage suisses

- Constantin Recycling SA, Roche
- Müller Recycling AG, Frauenfeld
- Petrag/Ziswiler AG, Ostermundigen
- Plastic-Ti Recycling SA, Giubiasco
- TRANS CYCLE, Neuenhof
- Bäumle Transport AG, Basel
- Cand-Landi SA, Grandson
- Chr. Cavegn AG, Landquart
- Constantin Transport AG, Salgesch
- Goutte Récupération SA, Lausanne
- Heggli AG, Kriens
- Josef Frey AG, Sursee
- Risi AG, Baar
- Schläpfer Altmetall AG, St. Gallen
- Senn Brunnen AG, Brunnen
- Serbeco SA, Satigny
- Addor Heinz
- Ambühl Ernst AG
- Baldini Paul AG
- Conrad Martin Transport AG
- Crüzer Transporte
- Etter Hubert & Fils SA
- Favre S.A.
- Frey Transport AG
- Funi-Car Transport AG
- Häfeli AG
- Henny Transports & Cie
- Landolt Transporte AG
- Linder Getränkehandel
- Maag Recycling
- Meca-Transports
- Reinhard AG
- REMONDIS Schweiz AG
- Rihs Transports SA
- RuppenTransports
- Ryffel AG
- Tanner et Fils
- RecyPET AG, Frauenfeld
- ITW Poly Recycling GmbH



## En cas d'enlèvement par PET-Recycling Schweiz

### Prestations ville/commune

- Exploitation d'un point de collecte du PET public
- Échange des sacs ou Bigbags pleins
- Identification claire du point de collecte du PET
- Respect de l'exigence qualitative de la collecte du PET (10 pour cent du poids au maximum de matières tierces)
- Préparer le PET collecté pour l'enlèvement gratuit

### Prestations PET-Recycling Schweiz

- Les sacs, les Bigbags (réutilisables) et les bennes sont mis à disposition gratuitement
- Le PET collecté et préparé est enlevé gratuitement par les partenaires de transport de PRS, les Bigbags et les gros conteneurs étant échangés.
- Versement trimestriel des dédommagements financiers aux exploitants de points de collecte du PET (ne s'applique pas aux sacs en vrac)
- Réductions des prix des conteneurs de collecte (25 pour cent pour les déchetteries surveillées; les petites communes sans commerce de détail reçoivent un conteneur de collecte gratuit, les suivants à moitié prix)



## En cas d'acheminement par la commune, la ville ou un syndicat

### Prestations ville/commune

- Exploitation d'un point de collecte du PET public
- Échange des sacs ou Bigbags pleins
- Identification claire du point de collecte du PET
- Respect de l'exigence qualitative de la collecte du PET (10 pour cent du poids au maximum de matières tierces)
- Respect des quantités minimales par transport
- Transfert sous sa propre responsabilité au centre de transbordement/tri désigné

### Prestations PET-Recycling Schweiz

- Les sacs et les Bigbags (réutilisables) sont mis à disposition gratuitement
- Versement trimestriel des dédommagements financiers au transporteur
- Réductions des prix des conteneurs de collecte (25 pour cent pour les déchetteries surveillées; les petites communes sans commerce de détail reçoivent un conteneur de collecte gratuit, les suivants à moitié prix)



## Dédommagements

■ **Points de collecte communaux surveillés:** bouteilles en PET collectées séparément, toutes couleurs confondues, dans un point de collecte surveillé, desservi, à heures d'ouverture fixes, par exemple des déchetteries communales, avec moins de 10 pour cent de matières tierces (en poids)

■ **Points de collecte communaux non surveillés:** bouteilles en PET collectées séparément, toutes couleurs confondues, dans un point de collecte librement accessible au public, non surveillé (c.à.d. sans personnel sur place), avec moins de 10 pour cent de matières tierces (en poids).

| Type de collecte   | Manutention   | Type de transport                                  | Quantité minimale par enlèvement/transport | Quantité minimale par année | Dédommagement déchetteries surveillées en CHF | Dédommagement déchetteries non surveillées en CHF |
|--|---|--|--|-----------------------------|---|---|
| Collecte dans des sacs de 110 ou 360 litres  | Collecte de bouteilles en vrac dans des sacs  | Enlèvement gratuit                                 | 5 sacs                                     | –                           | –   | –   |
| Collecte dans des Bigbags de ~1m <sup>3</sup>                                      | Ouvrir les sacs et les transvaser dans un Bigbag ou collecte directement dans Bigbag                            | Enlèvement gratuit                                 | 5 Bigbags                                  | Jusqu'à 3000 kg             | 130 CHF/t                                     | –   |
|  |   |  | 5 Bigbags                                  | À partir de 3000 kg         | 155 CHF/t                                     | –   |
|  |   | Transfert sous responsabilité propre <sup>1)</sup> | 5 Bigbags                                  | –                           | 285 CHF/t                                     | –   |
| Collecte dans des sacs, stockage dans des gros conteneurs de PRS >30m <sup>3</sup> | Déposer les sacs dans un gros conteneur ou collecte des bouteilles en vrac directement dans les gros conteneurs | Enlèvement gratuit                                 | 800 – 850 kg                               | ab 8500 kg                  | 200 CHF/t                                     | 100 CHF/t   |
|  |   | Transfert sous responsabilité propre <sup>1)</sup> | 800 – 850 kg                               | –                           | 250 CHF/t                                     | 150 CHF/t   |
| Collecte dans des sacs et compactage en ballots                                    | Ouvrir les sacs, prétrier, transvaser et compacter  | Enlèvement gratuit                                 | env. 5 t                                   | 10 000 kg                   | Selon accord                                  | Selon accord                                      |
|  |   | Transfert sous responsabilité propre <sup>1)</sup> | env. 5 t                                   | –                           | Selon accord                                  | Selon accord                                      |

<sup>1)</sup> Transfert sous sa propre responsabilité au centre de transbordement/tri désigné



## Versement

Les dédommagements pour les quantités collectées dans de gros conteneurs ou en ballots sont déterminés par le poids et ils sont versés trimestriellement sur la base des fiches de pesage des partenaires de transport ou des centres de transbordement/tri. Les dédommagements pour les quantités collectées dans des Bigbags sont déterminés par le volume et ils sont versés trimestriellement sur la base du nombre annoncé de Bigbags enlevés/livrés.

Le versement des dédommagements financiers pour les quantités enlevées est effectué par principe à l'exploitant de la déchetterie ou conformément aux instructions écrites de la commune concernée. Pour les quantités livrées, le versement est effectué au transporteur. Lors du paiement à un syndicat ou à des tiers, la rétrocession à la commune ou ville doit être réglée directement avec le transporteur.

**Inscription uniquement avec le formulaire ci-joint ou sur la plateforme communale sous [www.petrecycling.ch](http://www.petrecycling.ch)**



## Contact

Nous sommes ravis de réaliser notre projet commun dans l'esprit d'un usage responsable de la matière intégralement recyclable qu'est le PET.